

L'optimisation des tournées de ramassage des déchets permet de répondre aux nouvelles pratiques des citoyens, notamment en matière de tri.

Elle favorise aussi les bonnes pratiques en les encourageant et simplifiant.

**Source : Actu-Environnement.com :**

Parmi les pistes d'optimisation, figure la réduction des tournées de collecte d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et de déchets recyclables. Si la mesure est complexe à appliquer en ville, elle présente un intérêt dans les zones rurales où elle favorise une baisse des coûts de collecte ainsi qu'une diminution des OMR collectées.

Cela s'inscrit donc dans une refonte de l'ensemble de la collecte assortie de mesures d'accompagnement des citoyens afin d'assurer le succès de cette évolution. Le plus souvent cet accompagnement vise à favoriser les gestes de tri, soit sur les déchets fermentescibles, par exemple en fournissant un composteur lorsque c'est possible, soit en modifiant les consignes de tri.

**Réduire les coûts, pour absorber les coûts de traitement :**

Selon les informations recueillies par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) via son programme d'optimisation de la gestion des déchets (Optiged), le principal bénéfice recherché par les collectivités est la réduction des coûts de collecte.

C'est le cas du Smictom de l'Ouest Audois qui engage, dès le début de l'année 2023, "une politique volontariste de maîtrise des coûts du service collecte" basée sur la réduction et l'optimisation du nombre des points de ramassage. L'objectif affiché était clair : "contenir la hausse programmée de traitement des 'ordures ménagères' et l'impact environnemental des tournées des camions de collectes.

Cependant, cette réduction du nombre de points vise aussi d'autres objectifs. Le plus souvent, il s'agit d'adapter le service aux nouvelles habitudes et tout particulièrement au développement du tri et de la collecte sélective et du verre qui détournent certains déchets des bacs OMR vers les bacs de collecte sélective ou les points d'apport. L'objectif est donc ici de mieux coordonner les différents types de ramassage plutôt que de seulement réduire le nombre de points. La démarche participe à "l'adaptation du service aux contraintes du territoire, à la réglementation et aux besoins des usagers".

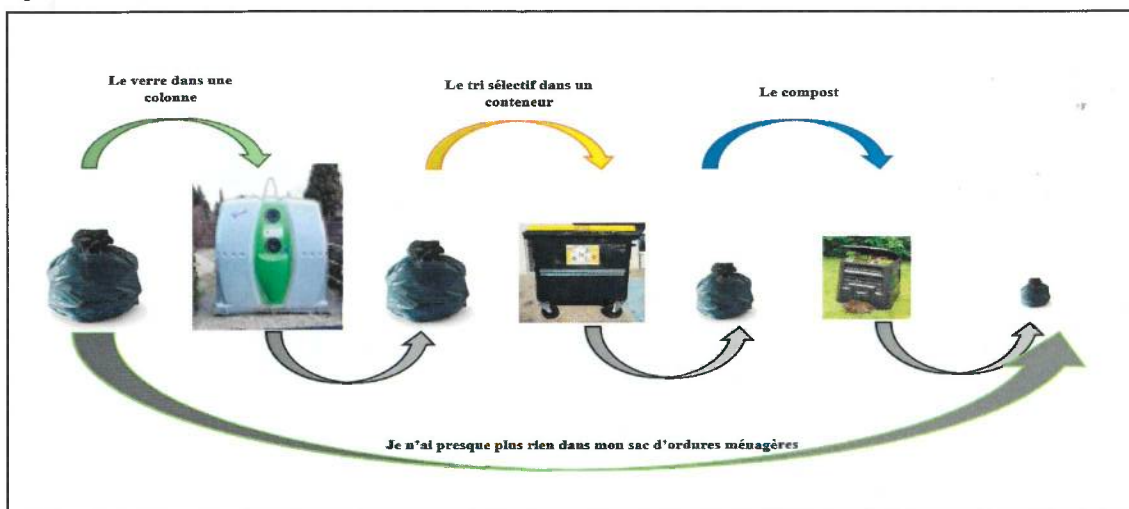
**L'évolution des coûts de traitement à la tonne de nos déchets :**

	2020	2021	2022	2023
<b>Ordures ménagères résiduelles (sacs noirs)</b>	200,95	179,50	192,50	214,20
<b>Tri sélectif</b>	0,00	82,00	55,00	58,00
<b>Verre</b>	0,00	37,00	33,00	36,00

Le Smictom de l'Ouest Audois, par la mise en place de bacs de regroupement à partir de juillet 2018, puis aujourd'hui par la réduction de points de collecte compense les augmentations annuelles du cout de traitement des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles), par une diminution des couts de collectes. En effet, depuis 2020, le Smictom de l'Ouest Audois demande une participation de 125,00 Euros par habitant et, restera au même tarif pour l'année 2023.

**Une mobilisation nécessaire de tous les acteurs : Que devons-nous mettre dans le tri sélectif ? Tous les emballages se trient !**

Depuis 2018, avec la mise en place de l'extension des consignes de tri, nous constatons une légère diminution des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) au profit du tri sélectif et du verre : Nous devons poursuivre cet effort, c'est un fort enjeu tant économique qu'environnemental.



SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

Route de Castelnaudary – RD6 – « Le Gravier » - 11400 FENDEILLE

☎04.11.21.00.24 – Site Internet : <http://www.smictom-ouestaudois.fr> – Email : [secretariat@smictom-ouestaudois.fr](mailto:secretariat@smictom-ouestaudois.fr)